



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle des politiques publiques -- Section Environnement - guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque
Commune de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL

Pétitionnaire :

Société AEDES PVSOL 22-049 dont le siège social est situé : 221 avenue Pasteur – Bordeaux Rive Droite – 33270 Floirac

Objet de la demande :

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 3,89 MWc, comprenant 8 124 panneaux photovoltaïques, 1 poste de livraison et 2 postes de transformation, située au lieu-dit "Les Queudres" sur le territoire de la commune de Saint-Parize-le-Châtel.

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur :

Du mardi 11 juin 2024 à partir de 9h00 au lundi 15 juillet 2024 jusqu'à 18h00 (35 jours consécutifs).

M. Denis GOUTTE, ingénieur process, qualité, sécurité et environnement à la retraite, commissaire enquêteur titulaire (ou son suppléant) se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Saint-Parize-le-Châtel les :

- mardi 11 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- mardi 18 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- mardi 2 juillet 2024 de 9h00 à 12h00
- lundi 15 juillet 2024 de 15h00 à 18h00

Pièces mises à disposition du public et renseignements :

Dossier de demande de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact et un résumé non technique du projet).

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet : M. Cédric DE COLLASSON – société AEDES ENERGIES – 221 avenue Pasteur – Bordeaux Rive Droite – 33270 Floirac (Téléphone : 07.66.53.75.73 – Courriel : c.decollasson@aedesenergies.fr).

Lieux de consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »,
- aux mairies de Langeron, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moûtier et aux sièges des communautés de communes Loire et Allier et Nivernais Bourbonnais,
- au Pôle des Politiques Publiques – Section Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Denis GOUTTE, à la mairie de Saint-Parize-le-Châtel, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public,
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-aedespvsol@nievre.gouv.fr.

Décision :

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

L'attention du public est attiré sur le fait qu'une autre enquête publique concernant le projet de la société SOLEIL DES QUEUDRES pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, également sur le territoire de la commune de Saint-Parize-le-Châtel, "Les Queudres", "Les Vignes Blanches", "Les Champs de Nevers", "Route des Queudres", "Bois de Genievres", "Chaumes du Champ de Pierre" et "Les Berquières", se déroulera du mardi 4 juin 2024 à partir de 9h00 au lundi 8 juillet 2024 jusqu'à 18h00, soit pendant une période de 35 jours consécutifs.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de Langeron, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moûtier, aux sièges des communautés de communes Loire et Allier et Nivernais Bourbonnais, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications" – rubrique "Enquêtes publiques État").